

**Délibérations du
Comité Syndical**

EPIDROPT

EPIDROPT

Syndicat mixte ouvert

Secrétariat : 23 av de la Bastide - Pôle des services - 1er étage

24500 EYMET

Siège : Mairie 47800 ALLEMANS DU DROPT

Séance du 21 décembre 2023

Délibération n° DE_2023_070

Date de la convocation : 07/12/2023

Membres

en exercice :

17

L'an deux mille vingt-trois et le vingt-et-un décembre l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie à 9 h 00 à la salle de réunion de la Salle des fêtes - Le Bourg - 47210 - RIVES, sous la présidence de Monsieur Stéphane FARESIN.

Présents : 14

Présents : Christian BONNEAU (SM DROPT AVAL), Christian BONNEAU (SMER E2M), Jean-Claude CASTAGNER (SM DROPT AVAL), Jean-Baptiste CHEMIN (SM DROPT AMONT), Patrick CROUZET (SM DROPT AVAL), Manuel DEZEN (SM DROPT AVAL), Danielle DHELIAS (CD 47), Christian DIEUDONNE (SM DROPT AMONT), Stéphane FARESIN, Eric FELLET (SM DROPT AVAL), Alain GOUYOU (SM DROPT AMONT), Jérôme BETAILLE (CD 24)

Votants : 12

Pour : 12

Contre : 0

Abstentions : 0

Présents non votants : Bruno MONTI (SUPPLÉANT SM DROPT AVAL), Bernard PATISSOU (SUPPLÉANT SM DROPT AVAL)

Représentés :

Excusés : Laurent MERSIE (SUPPLÉANT SM DROPT AVAL), Daniel BARBE (CD 33)

Absents : Laurent BAGILET (SM DROPT AMONT), Christelle GUIONIE (CD 33), Marie-Lise MARSAT (CD 24), Laurent CAPELLE (CD 47),

Secrétaire de séance : Christian BONNEAU (SM DROPT AVAL)

Objet : Appels à projets 2023 - projet Agro-Environnementaux et Climatiques (PAEC) en NA - Prog 2023-2027 - PAEC NA DRTN "Sites Nat 2000 Réseau hydrographique du Dropt et Grottes du Trou Noir

Dans la continuité de l'Appel à projet 2023, le Syndicat Mixte Epidropt, a répondu à l'Appel à projets Projets Agro-Environnementaux et Climatiques en Nouvelle-Aquitaine pour le PAEC NA_DRTN Sites Natura 2000 « Réseau hydrographique du Dropt » et « Grottes du Trou Noir ».

Les modalités d'animation restent inchangées pour cette année 2024 :

– Conformément aux directives de la DRAAF, le Syndicat Mixte Epidropt s'est associé à la Chambre d'agriculture de Gironde afin d'intégrer le périmètre du site Natura 2000 des « Grottes du Trou Noir » au PAEC historique « Réseau hydrographique du Dropt ».

Le partenariat entre Epidropt et la Chambre d'agriculture de Gironde sera régi par une convention de partenariat.

L'animation sera menée comme décrite ci-après :

- o Epidropt est opérateur du PAEC,
- o Epidropt est animateur du PAEC du secteur Dropt aval (cf. carte suivante),
- o La Chambre d'agriculture de Gironde est animatrice du PAEC uniquement sur le secteur Trou Noir (cf. carte suivante).

La Chambre d'Agriculture de Gironde et Epidropt seront indépendants dans leur demande de financement pour l'animation des MAEC. Pour Epidropt, le financement de l'animation du PAEC sera réalisé via la demande de subventions d'animation du site Natura 2000.

– Le périmètre et les secteurs d'intervention des 2 structures sont décrits sur la carte ci-dessous. Il est identique à celui de l'année précédente.

Pour répondre aux enjeux des DOCOB des sites Natura 2000 concernés, le périmètre du PAEC proposé intègre :

- o Les sites Natura 2000 « Réseau hydrographique du Dropt » et « Grottes du Trou Noir »,

o L'ensemble des ilots PAC présents dans une bande tampon de 200 m autour du site Natura 2000 « Réseau hydrographique du Dropt ». Ceci est dans la continuité des PAEC ouverts depuis 2017 (méthode validée par la DDTM 33 en 2017),

o L'ensemble des ilots PAC présents dans une bande tampon de 500 m autour du site Natura 2000 «Grottes du Trou noir».

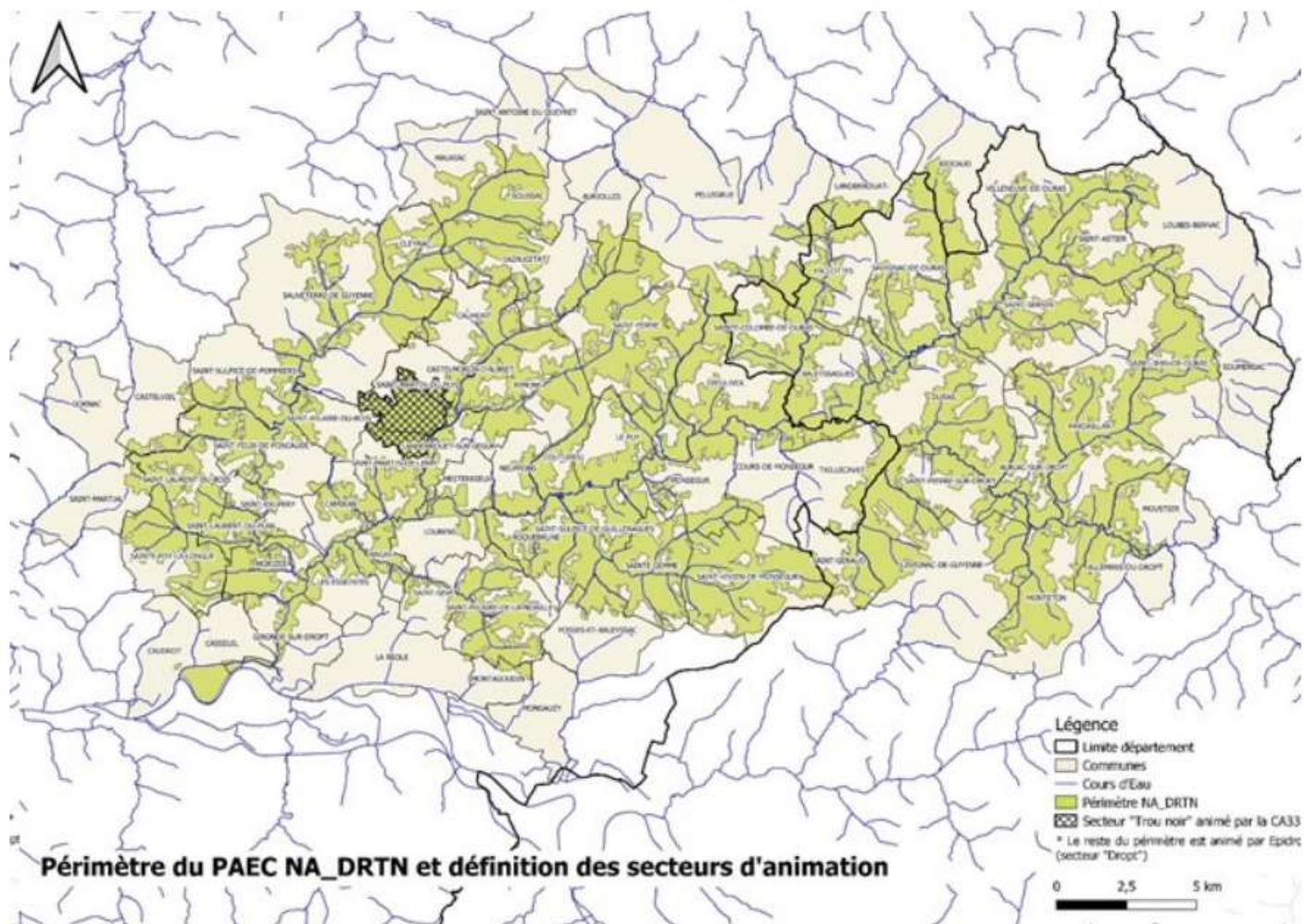
Les MAEC proposées dans l'Appel à projets sont présentées dans le tableau suivant. Une actualisation de la demande a été réalisée :

| Mesures MAEC (outils de gestion) | Surfaces éligibles | Montants unitaires €/ha | Nombre d'exploitations concernées | Surfaces concernées (campagne 2023 uniquement) | Montant annuel prévisionnel | Montant prévisionnel sur 5 ans |
|--|-------------------------------------|-------------------------|-----------------------------------|--|-----------------------------|--------------------------------|
| MAEC Biodiversité - Préservation des milieux humides | Prairies permanents | 150,00 € | 2 | 20 | 3 000 € | 15 000 € |
| MAEC Biodiversité - Préservation des milieux humides - Amélioration de la gestion par le pâturage | Prairies permanents | 201,25 € | 1 | 10 | 2 013 € | 10 063 € |
| MAEC Biodiversité - Création de couverts d'intérêt faunistique et floristique favorables aux pollinisateurs et aux oiseaux communs des milieux agricoles * | Terres arables, Cultures pérennes | 652,29 € | 2 | 1 | 652 € | 3 261 € |
| MAEC Biodiversité - Création de prairies | Prairies temporaires | 357,90 € | 4 | 20 | 7 158 € | 35 790 € |
| MAEC Biodiversité - Protection des espèces 1 | Prairies permanentes ou Temporaires | 81,95 € | 1 | 10 | 820 € | 4 098 € |
| MAEC Biodiversité - Protection des espèces 2 | Prairies permanentes ou Temporaires | 145,08 € | 5 | 50 | 7 254 € | 36 270 € |
| MAEC Biodiversité - Protection des espèces 3 | Prairies permanentes ou Temporaires | 199,57 € | 5 | 20 | 3 991 € | 19 957 € |
| MAEC Biodiversité - Protection des espèces 4 | Prairies permanente | 254,07 € | 4 | 15 | 3 811 € | 19 055 € |

| | s ou | | | | | |
|--|------------------------|----------|-----------|------------|-----------------|------------------|
| | Temporaires | | | | | |
| MAEC Biodiversité - Maintien de l'ouverture des milieux | Prairies permanents | 152,50 € | 1 | 10 | 1 525 € | 7 625 € |
| MAEC Biodiversité - Maintien de l'ouverture des milieux - amélioration de la gestion par le pâturage | Prairies permanents | 203,75 € | 1 | 5 | 1 019 € | 5 094 € |
| MAEC Biodiversité - Ligneux | Eléments ligneux | 0,80 € | 1 | 500 | 400 € | 2 000 € |
| TOTAUX | | | 27 | 661 | 31 642 € | 158 212 € |

- Les mesures « préservations de milieux humides » visent notamment des ajustements de la pression de pâturage sur prairies humides.
- Les mesures « Protection des espèces » visent des mises en défens de prairies ou des retards de fauche (de 25, 35 et 45 jours). La date de fauche moyenne est évaluée au 15 mai sur le PAEC.
- La mesure « Ligneux » vise l'entretien raisonné de haies (enjeux chiroptères). Cette mesure est ciblée uniquement sur le périmètre défini par le Conservatoire des Espaces Naturels (CEN) autour de la grotte du Trou Noir.

Carte du périmètre du PAEC proposé :



Le comité syndical, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents, décide de :

- o Valider la réponse à l'Appel à projets 2023 pour le PAEC NA_DRTN « Sites Natura 2000 Réseau hydrographique du Dropt et Grottes du Trou Noir »,
- o Valider le périmètre proposé dans la réponse à l'AAP,
- o Valider le portage de l'animation des MAEC en dehors du périmètre du site Natura 2000,
- o Valider le rôle d'opérateur et d'animateur pour Epidropt (cf carte ci-dessus) dans le cadre de cet Appel à projet,
- o Valider le rôle d'animateur pour la Chambre d'Agriculture de la Gironde uniquement pour le périmètre de la grotte du Trou Noir dans le cadre de cet Appel à projet,
- o D'autoriser le Président à signer l'ensemble des documents en relation avec cet Appel à projets.

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture
le 22 décembre 2023
et publié ou notifié
le 22 décembre 2023

Le secrétaire de séance,
Christian BONNEAU (SM DROPT AVAL)

Le président,
Stéphane FARESIN